

**LA FNCC : «INQUIÉTUDES
LÉGITIMES»**. Les élus de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) auraient préféré soit une exclusion de la culture du champ des compétences déléguables, soit une précision pour *«que, dans le domaine de la culture au moins, la délégation concerne seulement la gestion de certains outils avec lesquels l'Etat exerce ses compétences et non la compétence elle-même»*. La FNCC estime que le texte, en son état actuel, *«peut légitimement susciter des inquiétudes pour l'avenir des politiques culturelles publiques»*.